

1.3. Nature et volume des activités - rubriques de la nomenclature ICPE concernées par le projet

Actuellement, le GAEC de la Custière est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) pour 340 vaches laitières et à déclaration pour 210 vaches allaitantes. Il s'agit ici de l'ancienne nomenclature des installations classées.

Rubrique IC	Alinéa	Régime	Nombre d'animaux
2101	2a	Autorisation	140 vaches laitières 200 vaches allaitantes
2101	1b	Déclaration avec contrôle périodique	210 taurillons à l'engrais

Source : Arrêté préfectoral d'autorisation du 14 novembre 2008

Après projet, il n'y aura plus de vaches laitières sur le site, mais un élevage de bovins à l'engrais. L'élevage de vaches allaitantes sera maintenu avec un effectif légèrement augmenté. L'élevage de chèvres sera également conservé sans modifications (non soumis à la réglementation ICPE mais du Règlement Sanitaire Départemental). Le stockage de paille et fourrage sera également soumis à déclaration.

Rubrique IC	Alinéa	Etat d'activité	Régime	Activité	Volume	Unité
2101	1b	En projet	Enregistrement	Bovins (élevage, vente, transit, etc)	800	Bovins à l'engrais
2101	3	En projet	Déclaration	Bovins (élevage, vente, transit, etc)	280	VA
1530	3	En activité	Déclaration	Stockage matériaux combustible (paille, fourrage)	13 000	m ³

1.4. Aménagement en projet

1.4.1. Description du projet

Suite aux départs récents à la retraite de plusieurs associés du GAEC, les associés souhaitent aujourd'hui réorienter et faire évoluer l'exploitation en modifiant l'élevage réalisé sur le site principal de la Custière.

Ainsi, sur le site de la Custière :

- L'élevage de vaches laitières sera arrêté et remplacé par l'élevage de bovins à l'engrais, pour un effectif maximum de 800 bovins en présence simultanée sur la ferme,
- L'élevage de vaches allaitantes sera maintenu avec un effectif augmenté à 280 vaches.